

Burundi : Les Étudiants des universités publiques en grève illimitée

APA, 13-03-2014 Bujumbura (Burundi) - Les Étudiants des universités publiques (Ecole Normale Supérieure, l'Université du Burundi et l'Institut de Pédagogie Appliquée) du Burundi ont entamé depuis mercredi un mouvement de grève pour une durée indéterminée, a constaté APA. Ces Étudiants contestent l'ordonnance ministérielle du 12 Février 2014 « modalités d'assistance aux lauréats éligibles à l'enseignement supérieur au titre de l'année académique du décret présidentiel du 7 janvier 2014 portant réorganisation de la commission de gestion des bourses d'études et stages et fixant les principes généraux d'octroi, de reconduction, de retrait et de rétablissement des bourses d'études et stages.

L'ordonnance stipule notamment que les Étudiants ayant obtenu le diplôme d'Etat pour la session 2012-2013 avec une note supérieure ou égale à 69,2% bénéficient de la bourse d'études classique accordée aux Étudiants inscrits dans les universités publiques ou privées légalement autorisées. Les Étudiants ayant obtenu une moyenne comprise entre 69,1% et 65,5% sont inscrits gratuitement dans les institutions publiques d'enseignement supérieur, sans appui supplémentaire. Les Étudiants ayant obtenu une moyenne comprise entre 66,4% et 64,2% reçoivent un appui de 200.000 FBU par Étudiant au cours de l'année académique 2013-2014 s'ils sont inscrits dans une des institutions d'enseignement supérieur légalement autorisées. Le décret présidentiel stipule que la bourse d'étude est octroyée une année académique. Sa reconduction annuelle est conditionnée par la présentation d'une attestation de réussite d'un relevé de notes, délivrés par l'autorité compétente. Pour les grévistes, ces mesures sont inacceptables et limitent fortement le nombre d'Étudiants qui bénéficient de la bourse et trouvent que ceux issus des familles moins nanties ne fréquenteront pas l'université. M. William Hategekimana, le représentant des Étudiants indique qu'ils continuent le mouvement de grève jusqu'à ce que leurs revendications soient satisfaites. Il indique par ailleurs que les politiciens tentent de les diviser pour que certains continuent fréquenter les amphithéâtres mais, pour lui rien ne peut les diviser devant la question de l'octroi de la bourse d'études car, elle est le fondement de leur survie. Ils indiquent que les Étudiants qui vont continuer à fréquenter les amphithéâtres sont ceux qui doivent se présenter à des examens de deuxième session ainsi que ceux de la dernière année de médecine qui effectuent des stages. Ceux de l'Institut National de Santé Publique attendent la réponse du ministre de la santé publique à qui ils avaient soumis leurs doléances. Dans un communiqué sorti jeudi, le Recteur de l'Université du Burundi indique que l'arrêt des activités supervisées par l'État est un acte illégal. Le Recteur rappelle que les autorités ont maintes fois demandé aux Étudiants d'emprunter la voie du dialogue dans toutes les revendications. Il demande avec insistance à tous les Étudiants de vaquer à leurs occupations pour ne pas subir les sanctions prévues par le règlement académique.